



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

N° : 2024-30

Séance du 16/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13
Présents : 11
Nombre de suffrages : 13
Excusé(s) : 2
Absent(s) : 0

Date de convocation
10/12/2024

Date d'affichage
10/12/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...../...../.....

et publication du :

...../...../.....

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROBIN Jean-Paul.

Etaient présents :

M. BODOT Yves, Mme CHARLES Pascale, Mme CINQUIN Catherine, Mme CONGRETTEL Charlotte, M. DESPLACE Paul, M. FAVRE Patrick, Mme FUET Anne-Marie, Mme LEFERT Catherine, M. MONTEL Georges, M. RIVIER François, M. ROBIN Jean-Paul

Procuration(s) :

Mme KHALIL Stéphanie donne pouvoir à Mme LEFERT Catherine, M. PERRON Adrien donne pouvoir à M. MONTEL Georges

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme KHALIL Stéphanie, M. PERRON Adrien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LEFERT Catherine

Objet : SYTRAL : avis du projet Plan de Mobilité des territoires lyonnais

Vu les articles L1214-28-2 et R1214-4 du Code des Transports,

Considérant le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais présenté par SYRAL Mobilités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable au projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais tel que présenté par SYTRAL Mobilités.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à REGNIE-DURETTE
Le Maire,

